



PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION à l'occasion d'un défilé pour le « CARNAVAL » organisé par la Municipalité, le Conseil Municipal des Jeunes et le comité des fêtes le 16 mars 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

- ARRETONS -

Article 1^{er} : La Municipalité en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes et le comité des fêtes, organisent un défilé pour le « Carnaval » le Samedi 16 mars 2024. La circulation sera suspendue par intermittence – de 14h00 à 16h00 selon le circuit ci-après :

DEPART Mairie, Rue Jean Jaurès, Rue Arthur Chaussy, Rue Edouard Vaillant, Rue Georges Brassens, Rue Edith Piaf, Rue Jacques Brel, Rue Pasteur, Rue de la Gare, Rue Arthur Chaussy, Rue Jean Jaurès.

ARRIVEE Mairie.

Article 2 : Les conditions de sécurité et les actions de régulation du trafic seront assurées par les agents des Services Techniques de la Commune et de l'A.S.V.P.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à MM :

- VACHER Joëlle, Présidente du Comité des Fêtes
- Le Commandant de brigade de la Gendarmerie de CHAUMES EN BRIE
- Le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de GUIGNES
- Le Directeur des Services Techniques
- L'ASVP

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

FAIT A VERNEUIL L'ETANG, le 12 mars 2024

Le Maire,

Christian CIBIER

The signature of Christian CIBIER is written in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VERNEUIL L'ETANG' and '(Seine-et-Marne)' around a central emblem.